

(Séance du mardi 15 avril 2008)

POS
(08_POS_057)

Postulat Olivier Gfeller et consorts demandant au Conseil d'Etat un rapport sur les monuments qui pourraient bénéficier d'un périmètre de protection

Développement

Créer un périmètre de protection autour d'un monument historique est un moyen de sauvegarde et de mise en valeur intéressant. Dans notre canton, le château de Chillon est à ma connaissance le seul lieu où une telle enceinte virtuelle est envisagée. Or, la vénérable forteresse n'est pas l'unique trésor architectural d'un pays de Vaud riche en histoire.

C'est pourquoi les soussignés demandent au Conseil d'Etat de rendre un rapport répertoriant les différents monuments qui mériteraient qu'on étudie la mise en place d'un périmètre de protection. En plus d'une liste de noms, nous souhaitons en outre savoir sous quelle forme cette démarche pourrait être envisagée. En effet, sans préjuger des résultats des études qui devraient être ensuite mises en œuvre, force est de constater qu'une enceinte de protection ne peut être projetée de la même manière dans un centre urbain ou en pleine campagne. Nous demandons que ce postulat soit transmis à une commission.

Lausanne, le 8 avril 2008.

(Signé) Olivier Gfeller et 44 cosignataires

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à l'examen d'une commission.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.